



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis n° 40-2009

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- pour l'aménagement de la route de Lausanne (RC 501b) entre le chemin du Château et la route des Biolettes.

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Charles Leu	Président, rapporteur
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
2 février 2009
3 février 2009
23 février 2009

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions vivement Monsieur José Rohrer, ainsi que Madame Anne Bertusi et Monsieur Raymond Bron pour le soin et la diligence apportés aux réponses à nos questions.

2. Analyse de la commission

Le projet d'aménagement de la RC-501, objet du présent préavis, s'inscrit dans les investissements prévus pour la période 2009-2011, figurant dans les pages roses du budget 2009. L'ensemble des investissements de la période représente un montant de CHF 17'316'000.- Rappelons-en les principaux projets, avec les montants budgétés (en CHF) :

▪ Réfection Maison de Commune	3'200'000.-
▪ Réfection de l'Ancienne forge	1'720'000.-
▪ Rénovation extérieure du Collège de la Chavanne	2'060'000.-
▪ Locaux pour le Jardin d'enfants Arc-en Ciel	1'000'000.-
▪ Aménagement routier RC501	1'203'000.-
▪ Transfert de la déchetterie	2'200'000.-

Le total budgété pour ces projets est de CHF 11'383'000.-. Il risque bien d'être plus élevé dans la réalité car les coûts ont tendance à augmenter du budget à la réalisation.

Comment va être financée cette somme ? Par la trésorerie courante ou l'emprunt nous dit la Municipalité, sans pouvoir évaluer la part d'emprunt, tant sont nombreuses les inconnues. Nous savons que le montant actuel des emprunts est de CHF 5'935'000.-. Selon les informations fournies par Monsieur Rohrer, l'emprunt de 3 millions prévu pour la fin de l'année devrait permettre de couvrir les travaux de la RC 501, du Jardin d'enfants et de la réfection du collège de la Chavanne. Les investissements budgétés pour ces travaux étant de CHF 4'263'000.-, nous partons de l'idée qu'une partie du financement sera faite par la trésorerie courante.

Il reste encore à financer un montant de CHF 7'120'000.- pour la réfection de la Maison de Commune, la réfection de l'Ancienne forge et le transfert de la déchetterie. A cela s'ajoutent CHF 5'933'000.- pour les autres investissements figurant au budget, soit un total de CHF 13'053'000.-.

Il est difficile d'évaluer la part d'emprunt et de ressources propres. Nous admettrons dans une hypothèse optimiste qu'un emprunt supplémentaire de 8 millions soit nécessaire pour financer une partie de ces 13 millions.

En résumé, selon les calculs et hypothèses ci-dessus, les prévisions d'emprunt pour la période 2009-2011 sont les suivantes (chiffres arrondis):

- | | |
|--|------------|
| ▪ Emprunt actuel | 6 millions |
| ▪ Emprunt fin 2009 (RC 501, Jardin d'enfants, Collège de la Chavanne) : | 3 millions |
| ▪ Emprunts ultérieurs (Maison de Commune, Ancienne Forge, Déchetterie et autres) : | 8 millions |

Soit un total de **17 millions**, voire plus si nos hypothèses sont trop optimistes. Notons encore que 11 millions d'emprunts supplémentaires par rapport à la situation actuelle représentent, à 4 %, une charge annuelle additionnelle de CHF 440'000.-, soit l'équivalent d'environ 6 points d'impôt. A cela s'ajoute la charge d'amortissement qui entame également notre marge d'autofinancement.

Ne disposant pas de planification financière, la COFIN s'appuie entre autres sur 2 lignes directrices pour évaluer l'incidence des investissements sur les finances communales et étayer ses recommandations au Conseil :

- limite des emprunts à 15 millions
- pas plus de 5 points d'impôts supplémentaires.

La limite des emprunts de **15 millions** est une valeur satisfaisante selon les indicateurs de l'Etat de Vaud. C'est la limite que nous avons préconisée lors de la détermination du plafond d'endettement (préavis 08/06). Elle reste valable, d'autant plus que nous avons une « dette latente » pour le collège de la Combe, qui n'apparaît pas directement dans les comptes, mais qui se traduit par un accroissement significatif de nos charges. Une augmentation d'impôt de **5 points** (soit 7 %) nous paraît une limite tolérable pour les contribuables cugiérans, qui ont déjà supporté une augmentation de 8 points depuis 2006. Nous avons pu constater lors de la séance de présentation des projets du 21 janvier que les participants étaient sensibles aux questions de coût et d'incidence sur les impôts.

3. Position de la COFIN

La COFIN apprécie l'excellent travail de la Municipalité dans la préparation des préavis, elle comprend et supporte sa volonté d'améliorer les infrastructures de Cugy. Mais il faut bien tenir compte de nos moyens financiers.

Au vu de l'analyse ci-dessus, et dans l'état actuel de nos connaissances et de nos finances, nous estimons que les investissements prévus sont trop lourds. Il convient de définir des priorités, de faire des compromis en vue d'économies, même si il faut pour cela renoncer aux solutions les plus séduisantes.

Le présent préavis comprend deux volets : la construction d'un giratoire, évaluée à CHF 555'000.-, et l'aménagement de la RC 501.- estimé à CHF 745'000.-. La réalisation est prévue en 2 phases. Le giratoire est prioritaire, il est nécessaire pour faciliter le trafic avec la nouvelle déchetterie. En revanche les aménagements de la RC 501 peuvent attendre. Ils nous paraissent moins importants pour les habitants et l'administration de Cugy que la réfection de la Maison de commune, les locaux du Jardin d'enfant, la nouvelle déchetterie ou encore la réfection de l'Ancienne Forge.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de scinder le préavis en deux et d'accorder dans un premier temps le crédit nécessaire pour le giratoire. La deuxième partie du crédit pourra être traitée ultérieurement, début 2010 par exemple. Nous espérons que nous aurons alors une meilleure vision de notre situation financière et de l'impact des autres investissements.

Coûts à charge du budget de fonctionnement

Si cette approche prudente rencontre l'assentiment du Conseil, les charges annuelles pour la Commune sont estimées comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| a) Amortissement annuel de l'investissement : | CHF 18'500.- |
| b) Intérêt estimé à 3% | <u>CHF 16'650.-</u> |
| c) Total de la charge du budget | CHF 35'150.- |

La prise en charge par le service de mobilité d'une somme de l'ordre de CHF 150'000.- réduirait ce montant de CHF 9'500.-.

Rappelons que dans le préavis le total des charges s'élève à CHF 82'333.- .

Financement du préavis

La réalisation du présent préavis a engendré des coûts s'élevant à environ CHF 56'000.-, à savoir :

- CHF 28'000.- pour des frais d'étude en 2005 et 2006, comptabilisés dans un compte d'investissement.
- CHF 28'000.- pour la préparation du préavis en 2007, intégrés dans le préavis lui-même.

A notre souvenir, ces montants ne figurent pas explicitement au budget. La COFIN est consciente que la Municipalité a besoin de souplesse pour faire avancer les projets, elle ressent toutefois un certain malaise du fait que de telles sommes puissent être engagées sur un projet sans l'aval du Conseil et que des montants soient intégrés dans un préavis qui n'a pas encore été accepté.

Sans aller jusqu'à mettre sur pied une « task force », la Municipalité et la COFIN se proposent d'améliorer la procédure traitant de telles situations.

4. Amendement

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose :

D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 555'000.- pour la réalisation d'un giratoire au carrefour de la route des Biolettes et de la route de Lausanne, sous réserve que le projet de la nouvelle déchetterie soit accepté.

5. Conclusion

La Commission des finances vous propose d'accepter le préavis 40-2009 amendé, après un débat qu'elle souhaite fructueux.

Cugy, le 25 février 2009

Jane Meylan

Charles Leu
Rapporteur

Cédric Margot

Philippe Muggli